

4 déchèteries concernées

Un badge d'accès ?

Les badges d'accès permettent à Vichy Communauté et au SICTOM Sud-Allier de mieux contrôler la provenance des déchets déposés dans ces 4 déchèteries et, dans un deuxième temps, de mieux appréhender les quantités déposées par les différents usagers et de simplifier la facturation des dépôts des professionnels.

A partir du 1^{er} janvier 2018, l'accès aux 4 déchèteries ne sera plus autorisé sans carte d'accès.

- 1 Pour les particuliers
1 carte/foyer
- 1 Pour les collectivités
1 carte/véhicule
- 1 Pour les professionnels
1 carte/véhicule

TARIFS 2018 professionnels

Dépôt de végétaux, gravats, encombrants, incinérables, déchets mélangés, bois et plâtre	
Voiture particulière avec ou sans remorque	18,35€
Fourgon < à 3,5 tonnes de PTAC (demi-tarif applicable)	37,60€
Fourgon + remorque ou camion plateau avec ou sans remorque jusqu'à 3,5 tonnes ou fourgon rallongé ou surélévé (demi-tarif applicable)	54,40€
Dépôt de pneus véhicules de tourisme, papier, carton, ferraille, DEEE et mobilier : GRATUIT	
Dépôt de Déchets Toxiques en Quantité Dispersée (DTQD)	
Le kilo	1,82€
Les 500 litres	5€



Demandez votre badge d'accès
Obligatoire au 01/01/2018
pour accéder
à ces 4 déchèteries



- CUSSET
- CHARMELL
- ST-YORRE
- SEUILLET - ST-GERMAIN DES FOSSÉS

DÉCHÈTERIES

Vous êtes en possession de votre badge :

BADGE D'ACCÈS

- 1/ Vous présentez votre badge au portique avant tout déchargement



- 2/ Le portique enregistre votre provenance et votre catégorie (particulier, professionnel ou collectivité)

Quelques règles

Présentez votre badge d'accès à la barrière dès votre arrivée sur le site, avant tout déchargement.

En cas de difficultés pour trier vos déchets, adressez-vous au gardien qui saura vous orienter.

Respectez le sens de circulation et stationnez correctement pour éviter de bloquer le passage dans l'enceinte de la déchèterie.

Déchargez rapidement en respectant les consignes de sécurité (ne pas descendre dans les bennes, les enfants et les animaux doivent rester dans les véhicules).

Respectez la propreté du site.

Respectez le gardien et ses consignes : il est présent sur le site pour vous conseiller et vous orienter. Il est formé et connaît les contraintes de valorisation pour chaque benne de matériau.

En respectant ces prescriptions, vous permettez aux déchets triés d'être traités dans le respect de l'environnement.

Propriété et durée de validité du badge

Le badge reste la propriété exclusive de la collectivité qui vous l'a délivré (Vichy Communauté ou SICTOM Sud-Allier), il est délivré pour une durée illimitée.

Cependant, Vichy Communauté et le SICTOM Sud-Allier se réservent le droit de suspendre la validité du badge en cas de :

- * non-respect du règlement
- * dépôt sauvage ou incivilité sur les déchèteries
- * non-utilisation pendant une période de 2 ans
- * non-paiement des factures (pour les professionnels)

Comment l'obtenir ?

Remplissez et retournez le bulletin d'adhésion au verso à Vichy Communauté (pour les communes de Bellerive/Allier, Cusset et Vichy), accompagné des documents à fournir. Votre badge d'accès vous sera envoyé par voie postale.

Vous pouvez également demander votre badge via le portail :

acces-decheterie-cusset.horanet.com

Chaque usager peut faire sa demande de badge via ce portail en scannant les documents à fournir selon sa catégorie d'utilisateur (particuliers, professionnels, collectivités). L'inscription sera validée par Vichy Communauté et un compte usager sera créé. Votre badge vous sera adressé par courrier.

Déménagement, perte, vol ... ?

Tout changement doit être signalé à la collectivité dont vous dépendez dans les meilleurs délais. Nous nous chargerons de modifier les paramètres ou de rééditer un badge.

En cas de perte ou de demande de badge supplémentaire pour commodité, la réédition d'un badge d'accès sera facturée 10€

Bulletin à retourner complété
VICHY COMMUNAUTÉ
9 place Charles de Gaulle - CS 92956 - 03209 VICHY Cedex
ou par mail à :
ambassadeur_tri@vichy-communaute.fr

DOCUMENTS À FOURNIR

Pour les PARTICULIERS

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (au choix : copie de la facture d'eau, gaz, électricité, téléphone ou copie quittance de loyer)
- Pièce d'identité (copie de la carte d'identité ou passeport ou permis de conduire)
- Photocopie(s) carte(s) grise(s)

Pour les PROFESSIONNELS, COLLECTIVITÉS, ASSOCIATIONS

- Papier à entête commercial avec RCS/SIRET/adresse
- Extrait Kbis ou certificat d'identification du répertoire national des entreprises
- Photocopie(s) de la/des carte(s) grise(s) du/des véhicule(s)

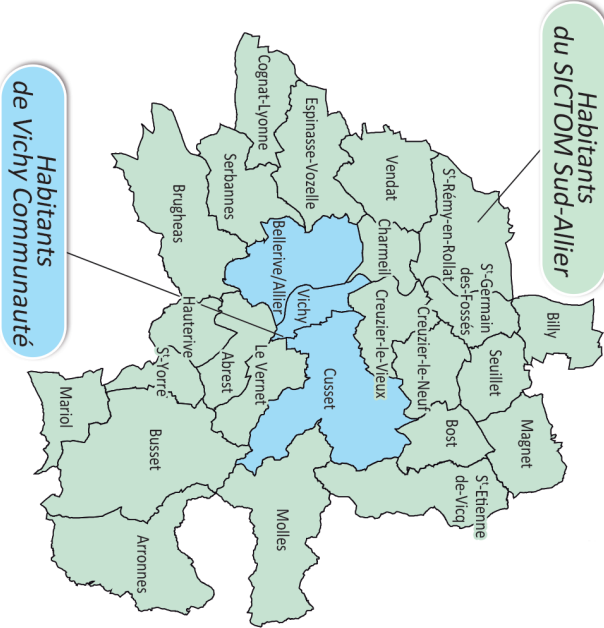
Nom	Prénom
☐ PARTICULIER ☐ PROFESSIONNEL ☐ COLLECTIVITÉ ☐ ASSOCIATION	
Activité	
Société	
Code APE/NAF	
N° SIRET/SIREN	
Dirigeant (Nom/Prénom)	
Adresse	
Code postal	
Commune	
Téléphone	
Courriel	

Pour recevoir votre badge

Bulletin d'adhésion pour les habitants de Vichy, Cusset et Bellerive/A. cf. carte

Cocher les cases correspondantes

Quelles communes ?



Pour tout renseignement complémentaire, contactez le service de la gestion des déchets de Vichy Communauté au 04.70.96.57.63

Conception par nos soins - Imp. : H.BRUN - Vichy - Ne pas jeter sur la voie publique.

Les horaires des déchèteries

HORAIRES	PÉRIODES	LUNDI	MARDI à VENDREDI	SAMEDI
CHARMELL	ÉTÉ du 01/03 au 31/10	8h / 12h 14h / 18h	8h / 12h 14h / 18h	8h / 12h 14h / 17h
CUSSET	HIVER du 01/11 au 29/02	8h30 / 12h 13h30 / 17h	8h30 / 12h 13h30 / 17h	8h30 / 12h 13h30 / 17h
SEUILLET / S-GERMAIN DES FOSSÉS	ÉTÉ du 01/03 au 31/10	Fermée	8h / 12h 14h / 18h	8h / 12h 14h / 17h
S-YORRE	HIVER du 01/11 au 29/02	Fermée	8h30 / 12h 13h30 / 17h	8h30 / 12h 13h30 / 17h
Fermées les dimanches et jours fériés				